



Préavis n° 02/25 au Conseil communal

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2025

Crédit brut demandé : CHF 203'000.00

Délégué municipalité :
- M. Laurent Auchlin

Aubonne, le 11 mars 2025



Table des matières

1. OBJET DU PREAVIS	3
2. PRINCIPES DE REGULARISATION DES DEPASSEMENTS BUDGETAIRES	3
3. CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEJA ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL	3
4. CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEMANDES	3
4.1. Dépenses urgentes et imprévisibles.....	3
4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale réglementaire ou contractuelle.....	4
4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal.....	4
5. RECAPITULATION DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2025	5
6. INCIDENCES SUR LE BUDGET 2025	5
7. CONCLUSION	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation une série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025.

Le préavis s'inscrit notamment dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

2. PRINCIPES DE REGULARISATION DES DEPASSEMENTS BUDGETAIRES

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt du préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ,
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle, sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagés par la Municipalité.

3. CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEJA ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Pas de crédit supplémentaire accordé à ce jour par le Conseil communal pour l'exercice 2025.

4. CREDITS SUPPLEMENTAIRES DEMANDES

4.1. Dépenses urgentes et imprévisibles

350.5007 – Ancienne Gare des bus

Compte :	3141.00	Entretien du bâtiment
Budget :	CHF 30'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'000.00

Motifs :

- Sécurisation du local à côté du centre des jeunes. Lieu cible de nombreuses incivilités (CHF 2'000)
- Remplacement luminaires plus fonctionnels sous la marquise pour les usagers (CHF 6'000)

351.5505 – Bâtiment de l'Esplanade

Compte :	3141.00	Entretien du bâtiment
Budget :	CHF 25'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'000.00

Motif : Remplacement de l'armoire de congélation défectueuse.

353.5501 – Centre sportif et culturel du Chêne

Compte : 3141.00 Entretien du bâtiment
Budget : CHF 169'000.00 **Crédit supplémentaire demandé : CHF 55'000.00**

Légionellose : Conformément aux annonces faites, une solution a été trouvée avec l'installation d'un appareil de traitement en continu à installer à la suite d'un nouveau traitement de choc. Ce projet nécessite également des frais de sanitaire et d'électricité.

La commande a été passée et une partie des frais engagés pour ne pas perdre de temps et pouvoir libérer l'accès aux douches. Le montant sera prélevé au fonds de réserve 9281.14 – Bâtiments administratifs.

353.5502 – Collège du Chêne

Compte : 3113.00 Achat de mobilier et équipements
Budget : CHF 3'000.00 **Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'000.00**

La machine de nettoyage au Chêne est tombée en panne. Cette machine datant de 10 ans ne vaut plus la peine d'être réparée. Bénéficiant d'un rabais de plus de 54% en raison de l'anniversaire de notre fournisseur, nous avons profité de l'opportunité.

La commande a été passée.

Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Total des crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	88'000.00
Prélèvements à un fonds de réserve	CHF	55'000.00
Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	33'000.00

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale réglementaire ou contractuelle

Néant.

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal**350.5003 – Boulodrome Aubonne**

Compte : 3141.00 Entretien du bâtiment
Budget : CHF 2'000.00 **Crédit supplémentaire demandé : CHF 39'000.00**

Motif : Afin de ne pas modifier le chauffage actuellement en place, nous proposons d'isoler une partie de ce bâtiment avec une isolation intérieure et des revêtements adaptés à l'utilisation.

Le montant sera prélevé au fonds de réserve 9281.21 – Pour l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

351.6502 – Centre communal de Montherod

Compte : 3141.00 Entretien du bâtiment
Budget : CHF 74'000.00 **Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'000.00**

Motif : Modification de la porte de l'auberge pour la conformité de l'exploitation.

430 - Routes

Compte : 3142.00 Entretien du réseau routier et des chemins
Budget : CHF 155'000.00 **Crédit supplémentaire demandé : CHF 70'000.00**

Rénovation superficielle du carrefour place du Marché, vers le passage piétons dans l'attente des chantiers à venir horizon 10 ans. Pose d'une glissière de sécurité au giratoire de Clamogne en accord avec le canton. Renforcement du bord de route au chemin de Plan. Rénovation de l'escalier du passage public entre le chemin des Mulets et le chemin Pré-de-Jean.

Place du Marché 8 : CHF 45'800.00
Giratoire Clamogne : CHF 8'500.00
Chemin de Plan : CHF 9'600.00
Chemin des Mulets : Sablage CHF 6'100.00

Le montant sera prélevé au fonds de réserve 9282.02 – Investissements futurs.

Récapitulatif des crédits supplémentaires qui peuvent attendre la décision du Conseil communal		
Total des crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	115'000.00
Prélèvements à un fonds de réserve	CHF	<u>-109'000.00</u>
Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	6'000.00

5. RECAPITULATION DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2025

Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	88'000.00
Crédits supplémentaires – Dépenses pouvant attendre la décision du Conseil	CHF	<u>115'000.00</u>
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	203'000.00
Prélèvements au fonds de réserve	CHF	<u>-164'000.00</u>
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	39'000.00

6. INCIDENCES SUR LE BUDGET 2025

	Charges	Revenus	Résultat
<i>Budget 2025 initial voté</i>	39'751'850	37'926'600	-1'825'250
<i>Crédits supplémentaires</i>	203'000	164'000	-39'000
Totaux	39'954'850	38'090'600	-1'864'850

La marge d'autofinancement budgétée passera quant à elle de CHF -305'850.00 à CHF -508'850.00.

7. CONCLUSION

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°02/25 relatif aux crédits supplémentaires au budget communal 2025,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total brut, avant prélèvements aux fonds de réserve de CHF 203'000.00.-.
- d'autoriser la Municipalité à effectuer les prélèvements au fonds de réserves, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 164'000.-.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 11 mars 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 25 mars 2025